

R1

**REGLEMENT**  
**CHAMPIONNAT VALAISAN DE CROSS**  
**FEDERATION VALAISANNE D'ATHLETISME**  
Rue du Pont 39 1963 VETROZ

REMARQUES LIMINAIRES

**Forme :**

Par souci de concision, la forme *masculine* employée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

**Version officielle**

La version française de ces directives fait foi.

**1. Mandat**

Le Championnat Valaisan de cross aura lieu lors d'une manche de la Tournée cantonale de cross.

**2. Catégories**

U10 : W/M 9 ans et plus jeunes

U12 : W/M 10 – 11 ans

U14 : W/M 12 – 13 ans

U16 : W/M 14 – 15 ans

U18 : W/M 16 – 17 ans

U20 : W/M 18 – 19 ans

Elites hommes et Elites dames 20 ans à 39 ans

Vétérans hommes et Vétérans dames 40 ans et plus âgés

**3. Classement**

Les 3 premiers athlètes de chaque catégorie obtiennent des médailles. Le gagnant obtient, pour autant qu'il réponde aux critères du point 4, le titre de Champion Valaisan de cross.

**4. Sont classés aux Championnats valaisans de Cross :**

- Les athlètes habitant en Valais membres actifs dans un club valaisan affilié FVA-WLV.
- Les athlètes hors canton membres actifs dans un club valaisan affilié FVA-WLV.
- Les athlètes non-Suisses de moins de 20 ans domiciliés en Valais sont autorisés à participer aux championnats valaisans de cross.

**5. Proclamation des résultats**

Les 3 premiers athlètes de chaque catégorie seront récompensés lors de la proclamation des résultats.

L'athlète doit être présent ou se faire représenter, lors de la cérémonie protocolaire, pour recevoir son prix. Dans le cas contraire, la FVA-WLV pourra en disposer librement.

**6. Devoirs des athlètes**

Lors de ce championnat valaisan de cross, l'athlète se conforme aux directives de compétition de Swiss Athletics, de la FVA-WLV ainsi que du juge-arbitre qui représente notre Fédération lors de cette course.

En matière de dopage, les athlètes doivent respecter les directives d'antidopage de Swiss Sport Integrity.

**7. Responsabilité classement final**

Le classement final est établi par VS-Timing.

La FVA-WLV désignera une personne pour la validation des classements.

**8. Jury**

Le jury est composé d'un membre du comité d'organisation, du juge-arbitre officiel de la manifestation et d'un représentant de VS-Timing.

**Pour la FVA – WLW**

Gabrielle Rapillard

Responsable administratif

[gabrielle@fva-wlv.ch](mailto:gabrielle@fva-wlv.ch)

079 679 29 83